



## Annulation commande véhicule neuf

Par **mercibo**, le **27/11/2013** à **13:04**

Bonjour,

J'ai signé il y a 7 jours un bon de commande pour l'achat d'un véhicule neuf. Je reçois aujourd'hui un appel du vendeur qui me dit ne pas pouvoir passer la commande car il s'est trompé dans la remise du véhicule et que celle-ci est trop élevée... Que faire ?

D'avance merci.

Par **Philp34**, le **27/11/2013** à **16:28**

Si je puis vous être utile ....

Bonjour,

Le bon de commande est un contrat par lequel les parties s'engagent contractuellement.

Sauf, si le montant de la remise constitue une erreur disproportionnée comme par exemple 120 % au lieu de 20 % et/ou que vous avez versé des arrhes à la commande (non un acompte) le vendeur est tenu de vous livrer le véhicule dans les délais qui sont indiqués sur le dit-bon de commande à défaut de quoi, vous pouvez le poursuivre judiciairement.

En ce cas, prévenez-le par écrits recommandés avec AR (garder copie).

Salutations.